

Jeu Instant Gagnant

REGLEMENT COMPLET DU JEU :

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société ROYAL CANIN® France SAS au capital de 917 986.Euros, ayant son siège social au BP 4 - 650, Avenue de la petite Camargue F- 30470 Aimargues inscrite sous le numéro unique d'identification Siret 380 824 888 00222 (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du 01/10/2020 au 31/01/2021 inclus (ci-après la « Durée du jeu »), un grand jeu gratuit national et avec obligation d'achat intitulé : « GRAND JEU 1 produit acheté = 1 cadeau offert » (ci-après le « Jeu ») accessible depuis l'application mobile « Royal Canin & Moi »

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique, âgée de plus de dix-huit ans, à la date du 01/10/2020 résidant en France Métropolitaine, Corse comprise, quelle que soit sa nationalité.

Sont exclus les membres du personnel des sociétés organisatrices et participant ou ayant participé à la conception, l'organisation ou la réalisation du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son Lot.

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonnes conduites...), ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux concours en vigueur en France.

ARTICLE 3 : ANNONCE DU JEU

Ce jeu est annoncé via :

- des bannières sur les sites www.royalcanin.com, www.wikichat.fr et www.monvetoetmoi.com
- la page Facebook™ de Royal Canin® à <https://www.facebook.com/RoyalCaninFrance>
- le compte Instagram™ de Royal Canin® à <https://instagram.com/royalcaninfrance>

Le dispositif sera également présenté sur de la plv en cliniques vétérinaires et magasins spécialisés à compter du 2 Octobre 2020.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

4.1 Déroulement du Jeu

Pendant la durée du Jeu, le participant se rend sur Play Store ou Apple Store afin de télécharger l'application « Royal Canin & Moi » et peut concourir de la manière suivante :

1 – Acheter un produit de la gamme chat de la marque Royal Canin (liste de l'ensemble des aliments présents sur le site www.royalcanin.com et en annexe 1 du présent règlement) porteur d'un sticker sur lequel est inscrit un code unique de participation et conserver sa preuve d'achat (facture ou ticket de caisse).

2 – Se connecter à l'application « Royal Canin & Moi » afin de renseigner ses informations personnelles ainsi que celles de son chat.

a – Renseigner son adresse e-mail.

- Si l'utilisateur possède un compte Royal Canin, l'e-mail est reconnu et l'utilisateur renseigne son mot de passe pour se connecter et finaliser sa participation au jeu.
- Si l'utilisateur ne possède pas de compte Royal Canin, un formulaire apparaît et l'utilisateur doit renseigner ses informations personnelles :

- Civilité (obligatoire)
- Prénom (obligatoire)
- Nom (obligatoire)
- Numéro de téléphone (obligatoire)
- Code postal et ville (obligatoire)
- Choix du mot de passe
- Lieu d'achat (obligatoire)
- Optin email (non obligatoire)

- L'utilisateur doit ensuite donner certaines informations relatives aux caractéristiques physiques de son chat :

- Nom (obligatoire)
- Date de naissance (obligatoire)
- Sexe (obligatoire)
- Race (obligatoire)
- Stérilisé : oui/non (obligatoire)

b – Cliquer sur le bouton « **GRAND JEU 1 produit acheté = 1 cadeau offert** » dans l'application et renseigner le code unique qui se trouve sur le sac d'aliment acheté au préalable.

c – Valider son adresse postale et le revendeur où l'achat a été effectué.

d – Faire tourner la roue afin de visualiser son gain. 100% des participations sont gagnantes (sous réserve de remplir les conditions de participation au « Jeu »). Les gains sont attribués de manière aléatoire :

- Si le gain n'est pas une offre de remboursement différé alors le participant recevra un email pour l'informer de son gain. Afin de valider le gain, il devra renvoyer sa preuve d'achat sur l'application « Royal Canin & Moi ». Le gain (à l'exception du lot voyage et des lots alimentation – Cf. Article 6) sera envoyé dans un délai de 30 jours au domicile du participant.

- Si le gain est une offre de remboursement différé alors le participant devra effectuer certaines étapes dans l'application « Royal Canin & moi », à savoir :
 - Renseigner le code EAN du sac acheté*
 - Envoyer une photo lisible* de la preuve d'achat (facture ou ticket de caisse)
 - Saisir le numéro IBAN de son compte bancaire*
 - Le remboursement se fera directement sur le compte bancaire du participant dans un délai de 30 jours

*Le remplissage de l'ensemble des champs et la lisibilité de la preuve d'achat enregistrée en pièce jointe lors de la participation sont obligatoires.

4.2 Nombre de participations par personne

Une seule participation par personne physique est possible. La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer toute vérification à cet égard.

4.3 Participations non prises en compte

Ne seront pas prises en compte les participations :

- a) Ayant eu lieu après le 31/01/2021 à 23h59 ;
- b) Comportant des notifications d'identité ou d'adresses incomplètes, inexactes, usurpées ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement ;
- c) Comportant une preuve d'achat illisible et/ou factice ;
- d) De participants résidant en dehors de la France métropolitaine (Corse incluse) ;
- e) Réalisées sans respecter la procédure ci-dessus.

Par ailleurs, la Société Organisatrice se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de tout participant contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

Les dotations du Jeu « GRAND JEU 1 produit acheté = 1 cadeau offert » sont les suivantes (Toutes les participations sont gagnantes) :

- **1 voyage d'une valeur de 5 000€**

Voyage au choix du gagnant (sous réserve du respect des consignes sanitaires et de sécurité fixées par le Ministère des Affaires Etrangères).

Le circuit sera fixé d'un commun accord entre Royal Canin et le gagnant/la gagnante et pourra inclure, dans la limite du budget de 5 000€ :

- Les vols aller-retour depuis Paris
- Les transferts
- Les nuits d'hôtel (...)

Il est à noter que tout supplément au-delà du budget de 5 000€ pourra être pris en charge par le gagnant, après discussion et accord écrit entre Royal Canin et ledit gagnant.

- **7 lots d'1 an d'alimentation Royal Canin** d'une valeur unitaire de 200€ pour l'achat en magasin spécialisé et de 280€ pour l'achat en clinique vétérinaire
- **70 lots de 3 mois d'alimentation Royal Canin** d'une valeur unitaire moyenne de 50€ pour l'achat en magasin spécialisé et de 70€ pour l'achat en clinique vétérinaire
- **1000 gamelles balance Royal Canin** d'une valeur unitaire de 25 €
- **1000 circuits de jeu Royal Canin** d'une valeur unitaire de 15€
- **1000 kits de toilettage avec une balle Royal Canin** d'une valeur unitaire de 15€
- **200 centres de massage Royal Canin** d'une valeur unitaire de 15€
- **400 encyclopédies Royal Canin** d'une valeur unitaire de 30€
- Pour tous les autres participants, 1 bon de remboursement différé d'une valeur de 4€ (Remboursement directement sur le compte bancaire du participant)

La valeur de chaque Lot (à l'exception des bons de remboursement de 4€) est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variations. Les Lots gagnés devront être acceptés comme tels et ne pourront être ni remboursés, ni échangés, ni faire l'objet d'une contrepartie pécuniaire. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le(s) Lot(s) par un (des) autre(s) de valeur équivalente, sans que cela puisse donner lieu à quelque réclamation. En cas d'impossibilité pour un gagnant de profiter de son Lot, il ne pourra pas en faire bénéficier une tierce personne, et le Lot redeviendra automatiquement propriété de la société organisatrice, aucune réclamation ne pouvant être acceptée.

ARTICLE 6 : AVIS DE GAIN / EXPEDITION DES LOTS

Les personnes désignées gagnantes (à l'exception des gagnants de bons de remboursement) seront informées par e-mail à l'adresse électronique renseignée dans l'application « Royal Canin & Moi » dans un délai de 30 jours à compter de la date de participation au Jeu. Elles devront, sous 7 jours ouvrables, renvoyer leur preuve d'achat par email (à l'adresse : conso@royal-canin.fr) pour les lots Voyage, 1 an d'alimentation et 3 mois d'alimentation.

Chaque Lot, à l'exception du Lot voyage et des Lots alimentation, sera expédié sous 30 jours par Colissimo (dans ce cas, la Société Organisatrice demandera dans l'e-mail envoyé au gagnant une adresse où envoyer le Lot).

Les Lots alimentation et le Lot voyage seront à retirer dans le point de vente ou la clinique vétérinaire où l'achat aura été effectué, sauf demande préalable par le gagnant de retirer le Lot dans un autre point de vente ou clinique vétérinaire. Cette demande devra être faite par écrit en réponse à l'e-mail envoyé par la Société Organisatrice.

Chaque prix ne pourra donner lieu, de la part d'un gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement, transfert ou échange pour quelque cause que ce soit, sauf détérioration du prix, dûment constatée par la Société Organisatrice.

Toutefois, la Société Organisatrice se décharge de toute responsabilité relative à une détérioration du prix causée par le gagnant ou par la poste, ou à une perte du prix du fait de

la poste. Il reviendra au gagnant d'effectuer toute éventuelle démarche à cet égard, la Société Organisatrice s'engageant à fournir au gagnant toute information réclamée par la poste dans le cadre de ses recherches.

De plus, aucune réclamation ne saurait être formulée dans l'hypothèse où un gagnant n'aurait pas reçu son prix dans le délai prévu, du fait que les coordonnées communiquées seraient erronées ou imprécises.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer chacun des Lots, en tout ou partie, par un autre de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de prestation.

Les gagnants s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité de la Société Organisatrice en ce qui concerne les dotations notamment leurs qualités ou toute conséquence engendrée par la possession d'une dotation.

La Société Organisatrice ne saura être tenue responsable pour tous les incidents/accidents pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation des dotations.

Les dotations retournées pour toute difficulté ne seront ni réattribuées ni renvoyées et resteront la propriété de la Société Organisatrice. Le gagnant perd alors le bénéfice de sa dotation sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée.

ARTICLE 7 : AUTORISATION

Les participants autorisent toutes vérifications utiles concernant leur identité et leur adresse électronique, ce afin de permettre à la Société Organisatrice de s'assurer du respect par ces derniers du présent règlement.

Toute demande en ce sens sera notifiée par la Société Organisatrice au participant via un courrier électronique.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DU REGLEMENT

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée en aucune manière de ce fait.

ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES

Le traitement des données personnelles des participants est nécessaire à la Société Organisatrice, responsable de traitement, dans le cadre de la bonne gestion du Jeu et afin de faire parvenir leur Lot aux gagnants, ce en exécution du présent règlement. Ces données ne seront partagées avec aucun tiers, en dehors des prestataires sous-traitants de la Société Organisatrice, incluant la société QWAMPLIFY, agissant pour son compte, sur ses instructions et son contrôle aux fins de la réalisation de tout ou partie du traitement des données personnelles des participants.

Les données des gagnants seront conservées pendant douze mois à compter du tirage au sort. Les données des participants qui ne sont pas désignés comme gagnants seront conservées pendant la Durée du Jeu.

Les participants au Jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles les concernant. En outre, les participants peuvent s'opposer au traitement ou en demander la limitation. Les personnes qui exerceront leur droit d'opposition ou de limitation avant la fin du Jeu ne pourront pas participer au Jeu et recevoir un Lot.

Les participants peuvent exercer ces droits à l'adresse suivante : :

Service Consommateurs Royal Canin

650 avenue de la petite Camargue
30470 AIMARGUES

En outre, le délégué à la protection des données de la Société Organisatrice peut être contacté à l'adresse suivante : privacy@effem.com.

ARTICLE 10 : RESPECT DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toute information présentant une anomalie ne sera pas prise en considération et toute identification d'identité ou de coordonnées fausses ou incomplètes entraîne l'élimination immédiate de son auteur. Le gagnant est garant des informations données dans le formulaire d'inscription (pour son nom, son prénom et son adresse e-mail). Aucune contestation ne sera admise si les informations communiquées sont erronées.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalidier le gain de toute personne ne respectant pas totalement le règlement.

La Société Organisatrice pourra décider d'annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura tenté de frauder. Toute falsification entraînera l'élimination immédiate du participant.

Toutes difficultés relatives à l'interprétation du règlement seront tranchées par La Société Organisatrice et ses décisions seront sans appel. Il ne sera répondu à aucune demande écrite, téléphonique ou orale concernant l'interprétation ou l'application du règlement, les modalités et mécanismes du Jeu et/ou le remboursement des frais de participation ou la liste des gagnants.

ARTICLE 11 : DEPOT DU REGLEMENT

Le règlement complet du jeu est déposé à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Le règlement du Jeu complet pourra être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante :

Service Consommateurs Royal Canin

650 avenue de la petite Camargue
30470 AIMARGUES

ARTICLE 12 : RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant le Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable des erreurs de délivrance des lots.

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés de leur propriétaire respectif.

ARTICLE 13 : LITIGES

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par La Société Organisatrice dont les décisions seront sans appel. La loi applicable au présent contrat est la loi française. Tout différend né à l'occasion de ce Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la société organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable deux mois après la clôture du Jeu.

ANNEXE 1

Liste des produits participants au GRAND JEU 1 produit acheté = 1 cadeau offert

- En Clinique Vétérinaire :

PRODUIT ET CONDITIONNEMENT
VCN CAT PEDIATRIC WEANING 2KG
VCN CAT PEDIATRIC GROWTH 2KG
VCN CAT PEDIATRIC GROWTH 4KG
VCN CAT NEUTERED SATIETY BALANCE 1,5KG
VCN CAT NEUTERED SATIETY BALANCE 3,5 KG
VCN CAT NEUTERED SATIETY BALANCE 8KG
VCN CAT NEUTERED SATIETY BALANCE 12 KG
VCN CAT SENIOR CONSULT STAGE1 BALANCE 1,5 KG
VCN CAT SENIOR CONSULT STAGE1 BALANCE 3,5 KG
VCN CAT SENIOR CONSULT STAGE1 BALANCE 10 KG
VCN CAT PEDIATRIC GROWTH 12X100G
VCN CAT NEUTERED WEIGHT BALANCE 12X100GR
VCN CAT NEUTERED AD MAINTENANCE 12X100GR
VCN CAT SENIOR STAGE1 12X100G

- En Magasin Spécialisé :

PRODUIT & CONDITIONNEMENT
FELINE HEALTH NUTRITION
BABYCAT MILK 300G
LOT DE 6 BOÎTES DE BABYCAT MOUSSE (195G CHACUNE)
MOTHER&BABYCAT 2KG
MOTHER&BABYCAT 4KG
KITTEN 2KG
KITTEN 4KG
KITTEN STERILISED 2KG
KITTEN STERILISED 3,5KG

INDOOR27 2KG
INDOOR27 4KG
INDOOR7+ 1,5KG
INDOOR7+ 3,5KG
INDOOR LONG HAIR 2KG
INDOOR LONG HAIR 4KG
OUTDOOR 2KG
OUTDOOR 4KG
FIT32 2KG
FIT32 4KG
OUTDOOR7+ 2KG
OUTDOOR7+ 4KG
AROMA EXIGENT 2KG
AROMA EXIGENT 4KG
SAVOUR EXIGENT 2KG
SAVOUR EXIGENT 4KG
PROTEIN EXIGENT 2KG
PROTEIN EXIGENT 4KG
SENSIBLE33 2KG
SENSIBLE33 4KG
STERILISED37 2KG
STERILISED37 4KG
STERILISED7+ 1,5KG
STERILISED7+ 3,5KG
APPETITE CONTROL CARE 2KG
APPETITE CONTROL CARE 3,5KG
AGEING STERILISED12+ 2KG
AGEING STERILISED12+ 4KG
AGEING12+ 2KG
AGEING12+ 4KG
FELINE BREED NUTRITION
MAINE COON KITTEN 2KG
MAINE COON KITTEN 4KG

MAINE COON ADULT 2KG
MAINE COON ADULT 4KG
SIAMESE ADULT 2KG
SIAMESE ADULT 4KG
PERSIAN KITTEN 2KG
PERSIAN KITTEN 4KG
PERSIAN ADULT 2KG
PERSIAN ADULT 4KG
BRITISH SHORTHAIR KITTEN 2KG
BRITISH SHORTHAIR ADULT 2KG
BRITISH SHORTHAIR ADULT 4KG
NORWEGIAN FC ADULT 2KG
RAGDOLL ADULT 2KG
BENGAL ADULT 2KG

FELINE HEALTH NUTRITION WET

KITTEN SAUCE 12X85G
KITTEN GELEE 12X85G
KITTEN MOUSSE 12X85G
KITTEN STERILISED SAUCE 12X85G
KITTEN STERILISED GELEE 12X85G
INSTINCTIVE SAUCE 12X85G
INSTINCTIVE GELEE 12X85G
INSTINCTIVE MOUSSE 12X85G
STERILISED SAUCE 12X85G
STERILISED GELEE 12X85G
STERILISED MOUSSE 12X85G
INSTINCTIVE7+ SAUCE 12X85G
AGEING12+ SAUCE 12X85G
AGEING12+ GELEE 12X85G

FELINE BREED NUTRITION WET

PERSIAN ADULT 12X85G
MAINE COON ADULT 12X85G
BRITISH SHORTHAIR ADULT 12X85G